



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Espaces naturels

Question écrite n° 42883

Texte de la question

M. Claude Gaillard appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la crainte exprimée par les jeunes agriculteurs de voir disparaître le Fonds de gestion de l'espace rural en 1997 ; seul fonds spécifique à destination du monde rural prévu par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Outil d'animation locale et lien privilégié entre l'activité agricole et la gestion de l'espace, il participe au développement équilibré du territoire national. Porte sur le terrain par l'ensemble des organisations professionnelles agricoles, le FGER est devenu en un an un outil inappréciable au service des agriculteurs et de la politique d'animation du milieu local, favorable à la valorisation de l'espace par les agriculteurs et la reconnaissance de leurs investissements, en temps et en labeur. Les actions initiées dans le cadre du fonds visent l'entretien et la réhabilitation de l'espace rural notamment par la lutte contre la déprise agricole, par l'installation de jeunes agriculteurs, l'entretien des prairies, des alpages ou encore la réhabilitation des vergers traditionnels. Alors même que survient la grave crise de la production bovine, il demande quelles mesures sont prévues pour sauvegarder les moyens de ce fonds, en attendant la création d'une ressource permanente qui pourrait se substituer progressivement à un financement budgétaire.

Texte de la réponse

Dans le cadre de l'examen du budget du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation par l'Assemblée nationale, l'intervention des députés a permis, par voie d'amendement, d'abonder le FGER à hauteur de 100 millions de francs. Par ailleurs, les crédits délégués en 1996 (483 MF) et encore non utilisés, feront l'objet d'un report sur 1997 pour un montant de l'ordre de 100 à 150 millions de francs. Dans ces conditions, le Fonds de gestion de l'espace rural disposera de ressources lui permettant de financer les actions les plus intéressantes. Le Fonds de gestion de l'espace rural constitue un outil efficace d'intervention en faveur des agriculteurs en vue de l'entretien et de la réhabilitation d'espaces ruraux. Mais, au-delà du prochain exercice, il est certain que, pour faciliter la conduite d'une politique à long terme dans ce domaine, nous devons réfléchir à une méthode qui lui permette de disposer de ressources plus stables.

Données clés

Auteur : [M. Gaillard Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42883

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4877

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6281